Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Maison de retraite et protection juridique

Par Mire

Bonsoir
Maman n'est plus autonome et n'est plus capable de prendre des décisions, pertes de mémoire... Est il possible de la placer dans un Ehpad alors qu'une procédure de protection juridique a été initiée?
Merci d'avance
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est possible mais avec son accord.
Une personne même sous tutelle a le choix de son lieu de vie.
Sauf si son état médical ne permet pas le maintien à domicile ?